

Le Budget

le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 p. 100 le 1^{er} janvier 1993, et à 21 p. 100 le 1^{er} janvier 1994.

Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 p. 100, dans le cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui.

Le regain d'activité dans tous les secteurs sera stimulé par une réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, dont le taux passera à 5 p. 100. Le gouvernement est disposé, lors de la négociation de conventions fiscales, à commencer à réduire ce taux le 1^{er} janvier 1993. Cela aidera le Canada à concurrencer d'autres pays dans l'obtention d'investissements directs de l'étranger. Cette mesure revêt une importance toute particulière à l'heure actuelle, alors que des entreprises internationales restructurent leurs activités à l'échelle mondiale.

Un certain nombre d'autres mesures présentées dans ce budget aideront à financer la croissance de l'économie canadienne, ainsi qu'à protéger et à créer des emplois.

Recherche et développement

Le gouvernement est bien conscient de l'importance de la recherche et du développement. Les encouragements fiscaux offerts dans ce domaine au Canada figurent déjà parmi les plus généraux au monde.

Ce budget affecte 230 millions \$ de plus, au cours des cinq prochaines années, à l'amélioration de ces encouragements en les rendant plus accessibles aux bénéficiaires.

Exemption à vie pour gains en capital

À l'heure actuelle, les contribuables peuvent réaliser des gains en capital en franchise d'impôt à concurrence de 100 000 \$ durant leur vie. Ce plafond ne sera pas modifié. Cependant, l'exemption à vie pour gains en capital sera ciblée davantage en faveur des investissements productifs.

Les gains en capital courus sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exemption. Les gains courus avant mars 1992 continueront d'être admissibles. Cette restriction ne s'applique pas aux immeubles utilisés dans le cadre d'une entreprise exploitée activement. Cette mesure ne touche pas non plus l'exemption de 500 000 \$ relative aux petites entreprises et aux biens agricoles admissibles.

Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital.

Petite entreprise

La petite entreprise joue un rôle clé dans la croissance économique au Canada. Le régime fiscal qui lui est appliqué au niveau fédéral est l'un des plus avantageux

au monde. Cependant, en cette période difficile, un grand nombre de petites entreprises connaissent de sérieux problèmes de trésorerie.

En conséquence, le gouvernement annonce deux mesures de soutien de la petite entreprise:

Le Programme de financement de la petite entreprise aidera les petites entreprises en difficulté financière, y compris les agriculteurs, à obtenir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé.

De plus, le plafond des prêts accordés à une petite entreprise en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé pour passer à 200 000 \$.

Capital de risque

Le capital de risque constitue un apport important à l'innovation et à la création de richesse et d'emplois. Le gouvernement offre une aide fiscale aux investissements de capital de risque.

En mai 1985, notre gouvernement a soutenu la formation de fonds de capital de risque de travailleurs. Ces fonds, qui prennent de l'importance, devraient se révéler une source utile de capital de risque.

Ce budget facilitera la création de fonds de ce genre et renforcera l'aide fiscale qui leur est accordée.

Carburants à l'éthanol et au méthanol

Le présent budget prévoit des mesures importantes concernant les carburants à l'éthanol et au méthanol. Le gouvernement encouragera la mise au point et l'utilisation de carburants à l'éthanol et au méthanol fabriqués à partir de matières renouvelables. Ces carburants présentent des avantages importants sur le plan de l'environnement, notamment en produisant moins de monoxyde et de dioxyde de carbone.

Par conséquent, à compter du 1^{er} avril 1992, nous éliminerons la taxe d'accise perçue sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence.

Dividende social

Une économie saine est bonne sur le plan social, et une bonne politique sociale contribue à la bonne santé de l'économie.

Les restrictions de dépenses et le rééquilibrage des finances publiques permettront au gouvernement d'accroître l'aide aux familles canadiennes, conformément aux valeurs et aux attentes des Canadiens. Ce dividende social est financé par des compressions de dépenses dans de nombreux domaines, notamment la défense, en raison de l'évolution de l'ordre mondial.